

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF364

présenté par

Mme Élixa Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	0	8 700 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	0
Réouverture d'une école nationale de police <i>(ligne nouvelle)</i>	8 700 000	0
TOTAUX	8 700 000	8 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, et conformément aux propositions de la France insoumise en matière de sécurité, nous souhaitons rappeler que nous sommes pour la réouverture d'Écoles nationales de police (ENP), et le passage à deux ans de formation pour les élèves gardiens de la paix.

Les règles budgétaires de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) interdisant la répartition de crédits entre actions d'un même programme, nous créons donc un programme supplémentaire « Réouverture d'une école nationale de police » dans la Mission « Sécurités », qui sera chargée durant l'exercice budgétaire d'abonder les programmes 176 « Police Nationale » pour la réouverture d'une École nationale de police.

Cette École nationale aura notamment pour objet de former les candidats aux moyens de prévention et les inscrire dans une formation sérieuse des procédures judiciaires et du cadre légal. Pour cela les formations porteront notamment sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes, mais aussi sur les moyens de lutte contre les discriminations et les stéréotypes. L'accent sur la prévention doit permettre d'établir un lien entre les services publics de l'assistance sociale avec la police nationale. Ces formations devront, afin de la décroquer, faire appel aux universitaires (sociologues, juristes, psychologues, etc.).

Pour ce faire, nous proposons de transférer au nouveau programme « Réouverture d'une école nationale de police » 8,7 M€ en AE et en CP depuis le programme 176 « Police nationale » de l'action 02 « Sécurité est paix publiques » de ce programme en transférant notamment les crédits servant à financer les équipements de technopolice déployés (caméras embarquées, drones, ...).